



JUILLET 2018



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°305**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :
Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

Chers Sultzois, Chères Sultzaises

Les rires et cris des enfants ont beaucoup résonné vendredi 8 juin dernier à l'occasion de la Fête de l'Ecole haute en couleurs, en jeux... et en soleil ! Un beau et joyeux mélange des générations.

Bravo aux enfants, aux enseignants, ATSEM et aux parents d'élèves pour cette journée où l'on a aussi fêté le départ à la retraite d'Anny MANGEL. De magnifiques fresques colorées réalisées par les enfants resteront les témoins de cet évènement.

Enseignants, agents, élus, élèves et anciens élèves ont eu beaucoup de plaisir à se retrouver et à échanger sur ces 36 années passées à Sultz-les-Bains. Outre son rôle éducatif, l'ECOLE reste un véritable pôle d'échanges où se tissent de nombreuses relations tant pour les parents que pour les enfants.

Avec l'arrivée de l'été, ces rires et cris vont cesser et les agents vont procéder au grand nettoyage des locaux et du matériel.

Le soleil n'a pas attendu l'été pour briller, à notre grande joie d'ailleurs.

Je vous souhaite à tous de Bonnes Vacances, qu'il s'agisse de balades, de voyages ou de repos tout simplement pourvu que ce soit avec plaisir !

Votre Maire,



Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	06.76.12.71.09
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistants Maternelles

Le relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

- *Lundi* de 13h00 à 16h30
- *Mardi* de 16h00 à 18h30
- *Mercredi* de 9h00 à 12h00
- *Vendredi* de 14h00 à 17h00
- *1 Samedi* par mois de 9h00 à 12h00

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 20 juillet 2018
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

Plan canicule



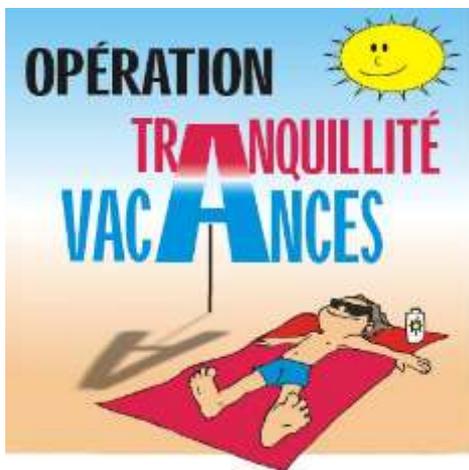
La loi du 30 juin 2004 « solidarité pour l'autonomie des personnes âgées » porte obligation aux communes de créer un registre des personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que des personnes handicapées, pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement par M. le Préfet du plan d'urgence dit « plan canicule ».

Toute personne désirant cette intervention peut demander son inscription sur ce registre en contactant la Mairie (Stéphane SCHAAL au 03 88 38 10 24). Un tiers peut également demander l'inscription d'un de ses proches.

Les personnes déjà inscrites sur ce registre veilleront à nous signaler tout changement dans les informations fournies.

Infos Gendarmerie : opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances pour les vacances d'été est reconduite cette année.



La Gendarmerie invite les personnes qui s'absentent de leur domicile durant cette période à s'inscrire auprès de leur service.

Des patrouilles assureront plus particulièrement la sécurité de leur habitation durant leur absence.

Pendant celle-ci, il est recommandé d'aviser le voisinage et de faire en sorte que le domicile paraisse occupé (relevé du courrier et ouverture des volets en journée par une personne de confiance, programmeur électrique, etc.).

Contact : Gendarmerie de Molsheim, tél. **03.88.04.81.10**.

La Gendarmerie incite la population à composer le **17** pour toute personne suspecte.

Sortie nocturne



Le vendredi 31 août 2018 à 19h00, traditionnelle promenade nocturne à travers vignes et champs, départ devant l'église Saint Maurice.

Découvrez notre ban communal, toute la richesse des paysages, de la faune et de la flore à votre portée et une vision d'un panorama nocturne des communes voisines.

Le retour est prévu vers 22h00 après un verre de l'amitié.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à :

Mairie de Soultz-les-Bains : **03 88 38 10 24**

Commémoration de la fête nationale



La commémoration de la fête nationale se déroulera le **Vendredi 13 juillet à 20h 30 sur le Parvis de l'Eglise.**

Après le discours officiel du Maire Guy SCHMITT et le dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts en mémoire des hommes et des femmes qui ont sacrifié leur vie pour la liberté, un cortège, à la lumière des flambeaux et des lampions traversera les rues du village pour rejoindre la salle polyvalente

Les pompiers procéderont à la traditionnelle **distribution des brioches aux enfants du village.**

Toute la population est conviée à prendre le **verre de l'amitié.**

La soirée se poursuivra dans la bonne humeur avec de la bonne musique d'ambiance et dansante.

Tartes flambées, boissons de toutes sortes seront servies par l'Association Agrée de Pêche et de Pisciculture.



Tondeuse et autres matériels bruyants

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons à la population les dispositions en vigueur concernant l'utilisation de tondeuses et autres matériels bruyants pour le jardinage et l'entretien des espaces verts.

Leur usage est permis tous les jours de la semaine de **7 heures à 20 heures sauf dimanches et jours fériés.**



Pique-nique annuel

Depuis cinq ans, la Municipalité vous propose de se retrouver pour un verre de l'amitié suivi d'un pique-nique.

Cette année encore, nous vous proposons de nous retrouver le **mercredi 15 août 2018** à 11h00, **rue de Biblenheim**.

Des garnitures champêtres (bancs et tables) et deux barbecues seront également mis à disposition pour pouvoir ensemble, chacun à sa convenance et selon son désir, pique-niquer pour s'amuser, échanger et mieux se connaître.



Ce pique-nique sera réalisé sous la forme d'une auberge espagnole où chacun mange ce qu'il a apporté.

Le beau temps sera avec nous.... Alors ne rater pas ce rendez-vous.

Venez nombreux..., Une occasion unique à ne pas manquer....

Vaccinations

Les prochaines séances de vaccinations auront lieu à la mairie de Soultz-les-Bains aux dates suivantes :

- ↪ Jeudi le 20 septembre 2018 de 19h00 à 19h20
- ↪ Jeudi le 11 octobre 2018 de 19h00 à 19h20
- ↪ Jeudi le 18 ou 25 octobre 2018 de 19h00 à 19h20



Une convocation sera envoyée aux personnes concernées selon les informations en notre possession.

Cependant, même si vous n'avez pas reçu de convocation, vous pouvez vous présenter et bénéficier d'une vaccination gratuite.

Les personnes désirant être suivies par la Commune sont priées de venir s'inscrire en Mairie, accompagné de leur carnet de vaccination.

Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).

16^{ème} Tour-vélo de la Communauté de Commune de la Région de Molsheim-Mutzig

A noter dans vos agendas !

La 14^{ème} édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes aura lieu le **Dimanche 23 septembre 2018** à partir de 8 heures 30.



Concours Communal des Maisons Fleuries

A l'instar des années précédentes, le Concours Communal des Maisons Fleuries est reconduit pour l'année 2018.

Le règlement reste le même que les années précédentes : Aucune inscription n'est nécessaire.

Le vendredi 20 juillet, le jury passera dans le village pour repérer les maisons au fleurissement remarquable visible de la rue ou les jardins fleuris. Ce sont ces maisons qui seront retenues et qui participeront au concours communal.



Nous invitons donc chaque habitant à fleurir sa maison, à l'instar des services communaux qui fleurissent les lieux publics.

Nous voulons remercier ici toutes celles et tous ceux qui, sans ménager leur peine, embellissent notre cadre de vie et contribuent ainsi à offrir à leur concitoyens un cadre de vie coloré et bucolique.

Alors...A vos mains vertes !

Félicitations aux mariés



Samedi 5 mai 2018, se sont Jennifer TRUCHET et Loïc NEUSCH qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Samedi 19 mai 2018, se sont Natacha ZERR et Cédric FURST qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Samedi 2 juin 2018, se sont Ai Pheng YEAP et Patrick KLUGESHERZ qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Et Samedi 30 juin 2018, se sont Karine STEPHAN et Bruno CHRIST qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.



Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations et leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

A noter dans vos agendas

A noter dans vos agendas que le recensement de la population de SOULTZ-LES-BAINS se déroulera début 2019 du jeudi 17 janvier au samedi 16 février 2019.

Dans ce cadre, la Commune de SOULTZ-LES-BAINS recherche 2 agents recenseurs pour mener à bien cette enquête.



Merci de transmettre vos candidatures et disponibilités au secrétariat de la Mairie **avant le 1^{er} septembre 2018.**

Pour faciliter vos démarches administratives, achetez un timbre fiscal électronique !

Pour votre **passport**, votre **permis bateau**, le renouvellement pour perte ou vol de votre **carte nationale d'identité** ou de votre **permis de conduire**, la délivrance d'un **titre pour étrangers**, achetez votre timbre fiscal en ligne sur <https://www.timbres.impots.gouv.fr> comme l'ont déjà fait plus de 3 millions d'utilisateurs depuis l'ouverture du site en mars 2015 !

Simple et rapide, l'achat du timbre en ligne est recommandé par plus de 98% des utilisateurs interrogés.

Depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, achetez votre timbre fiscal électronique en quelques clics et sans avoir à vous déplacer.

À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement selon votre choix votre timbre électronique par courriel ou par SMS.

Pas besoin d'imprimante : l'impression papier du timbre électronique n'est pas nécessaire puisque lors du dépôt de votre demande de passeport, de carte nationale d'identité, de permis bateau ou d'un titre pour étrangers, il vous suffit de présenter, directement à partir de votre smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail.

Pour plus d'informations concernant la formalité qui vous intéresse, consultez le site : **service-public**



La Direction Générale des Finances Publiques

Animation 3^{ème} âge

Mardi 15 mai 2018, la Commune a organisé l'après-midi récréative annuelle pour nos aînés, au hall des sports.

Cette année, elle s'est déroulée sous le signe de la magie. Mr "Magie-Dom" est passé de table en table pour nous proposer un closed-up avec des tours très visuels : cartes, balles en mousse, jetons...



Disparaître sous nos yeux émerveillés sans même que l'on puisse voir quoique ce soit. Il y a décidément un truc... tout simplement Magique !



Si vous souhaitez avoir des informations complètes sur son activité ainsi que ses coordonnées, vous les trouverez sur www.magie-dom.com.

Vous pouvez aussi le contacter par téléphone au 03 88 29 33 94 ou 06 20 39 86 90.

Il est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de participants !

Sortie annuelle du Conseil Municipal et de bénévoles

La sortie annuelle du Conseil Municipal et de bénévoles de Soultz-les-Bains s'est déroulée le dimanche 13 mai 2018. Comme nous célébrons cette année le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, une visite du Fort de Mutzig commentée par de Mr Bernard Bour, président de l'association et fin connaisseur du site militaire, a été organisée par Mr Antoine Diss.

Deux heures trente de découvertes, d'histoire, de passion.



sanglier.

Le groupe a ensuite rejoint l'étang de pêche de Soultz-les-Bains à pied ou en voiture pour y déguster un sanglier à la broche et des desserts maison.

L'ensemble des participants remercie l'association de pêche qui nous a préparé les tables et assuré le service boisson.

Merci à Christian pour les flageolets, Julien et Daniel pour la préparation du

Déplacez-vous au sein
de la Communauté de Communes comme vous le souhaitez !



Pourquoi ce service ?

➤ L'objectif de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est de permettre aux personnes ne disposant pas de moyens de transports personnels (soit temporairement soit à titre permanent) de se déplacer au sein de la Communauté de Communes pour :

- ✓ accéder aux services publics : hôpital, consultations médicales, services à la population, marchés, gares S.N.C.F., arrêts de bus...
- ✓ Ou tout simplement pour se rendre dans leurs familles, chez leurs amis.

Pour qui ?

➤ Le service est **ouvert à toutes personnes** quel que soit l'âge et le motif du déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social (la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi par exemple)

Les personnes à mobilité réduite, ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.

Quels sont les horaires de fonctionnement ?

- les lundis, mardis, jeudis de 8h00 à 18h00
- les mercredis et vendredis de 8h00 à 21h00
- les samedis de 9h00 à 14h00

Quel est le tarif ?

Tarif unique de 3,50 € le trajet : un aller / retour = 7 €

➔ 30 € le carnet de 10 tickets

La différence entre le prix réel de la course et le prix que vous payez est prise en charge par la Communauté de Communes

Sur quel territoire ?

Pour tout déplacement à l'intérieur de la :

Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

avec le soutien du



Depuis le 20 mai 2018, les règles du contrôle technique évoluent. Ces changements font suite à la transposition d'une directive européenne d'avril 2014, relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques.

Le nombre de points de contrôle passe de 124 à 132. Le nombre potentiel des défauts susceptibles d'être constatés, désormais appelés « défaillances », s'élève à 668 réparti en trois catégories : défaillances mineures (162), défaillances majeures (362) et défaillances critiques (144).



Les défaillances « mineures » regroupent les défauts devant être réparés qui n'ont aucune incidence notable sur la sécurité du véhicule ou sur l'environnement (par exemple, jeu mineur dans la colonne de direction).

Les défaillances « majeures » regroupent les anomalies susceptibles de compromettre la sécurité du véhicule, d'avoir une incidence négative sur l'environnement, ou de mettre en danger les autres usagers de la route (exemple : éclairage de la plaque d'immatriculation défectueux). Les réparations des défaillances majeures sont à réaliser dans un délai de deux mois, suivies d'une contre-visite.

Les défaillances « critiques » regroupent les dysfonctionnements qui constituent un danger direct et immédiat pour la sécurité routière ou ayant une incidence grave sur l'environnement. Le véhicule qui sera en contre visite pour une défaillance « critique » disposera tout de même d'un contrôle technique valide **jusqu'à la fin de la journée**. L'automobiliste bénéficiera toujours d'un délai de deux mois pour faire constater par le centre de contrôle technique et dans le cadre d'une contre-visite, la réalisation effective des réparations : aucun changement de ce côté. Cette mesure, déjà en vigueur pour les poids-lourds, a pour objectif d'éviter la circulation de véhicules très dangereux.

Exemples de défaillances critiques :

- Absence de liquide de frein,
- Disque de frein cassé,
- Volant non fixé,
- Absence de tout ou partie du pare-brise,
- Aucun feu stop ne fonctionne,
- Formation d'étincelles au niveau du câblage électrique,
- Mauvaise fixation des roues,
- Pénétration de fumées ou de gaz d'échappement dans l'habitacle du véhicule,
- Absence de plancher,
- Siège conducteur non fixé,
- Impossibilité d'enclencher une vitesse,
- Pas de retour en position repos de la pédale d'embrayage,
- Ancrage des ceintures de sécurité arraché...

La visite technique est effectuée sans aucun démontage du moteur. Elle dresse un bilan minimum de l'état du véhicule et de sa sécurité. La réglementation évolue régulièrement et de nouveaux points de contrôle peuvent devenir obligatoires.

La périodicité du contrôle technique reste inchangée. Le contrôle concerne toujours les véhicules particuliers de plus de 4 ans et doit ensuite être effectué tous les deux ans. L'absence de contrôle technique est passible d'une amende de 135 euros. En cas de contrôle des forces de l'ordre, la carte grise du véhicule peut être retenue et le contrôle technique devra alors être effectué dans un délai de 7 jours.

Battues petits et grands gibiers 2018 - 2019

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Petits Gibiers :

14 octobre 2018

Grands Gibiers :

11 novembre et 2 décembre 2018
13 janvier 2019

Sangliers :

23 février 2019



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Départ à la retraite de Mme Anny MANGEL



*Ce furent de belles années avec leur lot de soucis et de
petits bonheurs...
L'école de Soultz-les-bains restera gravée dans ma vie à
travers les générations d'enfants, de parents, de
collègues, d'Atsem et de maires !
Un grand **merci** à tous ceux qui m'ont fêtée
dernièrement, je n'oublierai pas !
Bien à vous,
Anny Mangel*

Congés de la Bibliothèque

Les horaires d'été de la Bibliothèque sont les suivants :

Du 1^{er} Juillet au 1^{er} août 2018

Mardi de 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

PRET :

Six livres pour six semaines !

Fermeture estivale : du 1^{er} au 31 Août 2018

Réouverture : Samedi 1er septembre 2018



EXPOSITION JARDINER NATURELLEMENT JUSQU'AU 11 JUILLET

Rentrée Scolaire



A la veille des vacances d'été, il est important de rappeler que la prochaine rentrée scolaire aura lieu le :

Lundi 3 septembre 2018 à 8h15.

Bonnes vacances encore à tous et à toutes....

Fermeture exceptionnelle de la mairie

En raison des congés de notre secrétaire de Mairie, M. Stéphane SCHAAL, la Mairie sera **fermée** :

du 18 au 31 août 2018 inclus

Des permanences seront assurées par les élus les :

- Les mardis soirs de 19h30 à 22h00
- Les mercredis soirs de 19h30 à 22h00
- Les vendredis soirs de 19h30 à 22h00

Vous pouvez néanmoins nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.



Bonnes vacances à tous ...

Le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Sultz les Bains ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte, il ne faut surtout pas hésiter à le faire.

Ce sera avec grand plaisir que nous l'afficherons !

